

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°26\*2022

Séance du 2 décembre 2022 à 19h00

Date de la convocation : 21/11/2022

Secrétaire de séance : Mme Céline CONSTANS

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Votes exprimés : 10

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gustave BOSQ, Maire de la Commune.

**PRESENTS** : Gustave BOSQ, Céline CONSTANS, Christophe MATHERON, Olivier BERGERETTI, Patrick MAGNAN, Richard LENOIR, Sébastien MARTIN, Michel NORBERT et Alain PIECQ ;

**ABSENTS EXCUSES** : Rémi ALLEC et Fabien BERROD

### OBJET : 7.1 Décision budgétaire Achat véhicule communal

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, présente au Conseil la nécessité d'acquérir un nouveau camion communal. En effet, l'ancien véhicule, Renault B80 Benne, étant en panne depuis plus d'un an, et n'étant pas réparable, il convient d'acquérir un nouveau véhicule communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les démarches auprès de plusieurs centres automobiles ont permis d'obtenir 2 propositions de véhicules :

- ISUZU PICK UP DMAX N57 avec attelage et bac de benne : 31 638,56 euros
- TOYOTA Hilux RC 2.4 150D-4D 4x4 avec attelage et bac de benne : 33 377,66 euros

Monsieur le Maire exprime au Conseil que le financement est déjà prévu au budget, en investissement, au chapitre 21.

La livraison du véhicule sera effective courant décembre 2022.

Monsieur le Maire, après consultations des adjoints, demande au Conseil d'approuver le bon de commande pour l'achat du véhicule **TOYOTA Hilux RC 2.4 150D-4D 4x4 avec attelage et bac de benne, annexé à la présente au prix de 33 377,66 euros**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- **APPROUVE** le bon de commande du véhicule **TOYOTA Hilux RC 2.4 150D-4D 4x4 avec attelage et bac de benne** en annexe ;
- **INSCRIT** au budget le crédit correspondant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande et tous les documents s'y référant;

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

P/Copie conforme  
Le Maire  
M. Gustave BOSQ

